

observations n°5 reçues le 11/07/22 par courriel

Syndic des copropriétaires le Rochefleur
729 route du Gollet
La Rosière
73700 Montvalezan

Contribution dans le cadre du projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Montvalezan (73700)

Remarque concernant le point 3/ 6.3 = évolution des règles en zone UG (secteur du Gollet)

Pour information : L'ensemble des copropriétaires du chalet « Le Rochefleur » a adhéré à l'association "les amis du Gollet" qui a pour but de défendre les intérêts du Gollet concernant son espace et son cadre de vie.

Nous avons pu constater au fil du temps l'évolution de la station de la Rosière (la majorité des copropriétaires du Rochefleur viennent à La Rosière depuis plus de 30 ans !!). Nous ne pouvons malheureusement que déplorer la perte de ce qui nous semblait être l'essence même et la force de celle-ci, à savoir son caractère familial, un paysage de montagne si caractéristique, et une station à taille humaine.

Les constructions resserrées, le bétonnage massif et anarchique défigurent le paysage : en témoignent ce que sont devenus les Eucherts, hameau désormais sans âme au pouvoir des investisseurs, sans parler du club med, à l'architecture digne d'un clapier à lapins, qui pollue un versant complet de la station.

Nous ne voulons pas que le Gollet soit à son tour défiguré de la sorte. Cette frénésie immobilière n'a aucun sens et ne profite qu'à des investisseurs peu scrupuleux de la nature, de la biodiversité et de son environnement. De plus, le domaine skiable n'est plus en adéquation avec le nombre de skieurs potentiel.

Le Rochefleur a déjà été touché par la non-prévision de la gestion des eaux pluviales suite à la construction du quartier du Manessier (réduction des surfaces absorbantes). En effet, le ruisseau qui traversait notre propriété a été busé pour soit disant gérer un surplus d'eau, qui visiblement n'avait pas été anticipé. Non seulement notre environnement proche a été modifié, mais de plus, ce charmant ruisseau est devenu un borbier innommable, condamnant l'utilisation d'une partie de notre terrain. Manifestement, la gestion des sources n'a pas été prise en compte lors du busage !!

Par ailleurs, Le Rochefleur pâtit aussi de cette densification avec la division d'une parcelle voisine sur laquelle a été construit un chalet hors norme, modifiant le paysage si apprécié de nos balcons (que dire des appartements des Gentianes qui se sont trouvés avec un mur de 8 mètres de haut à moins de 10 mètres de leurs fenêtres, condamnant la vue, le soleil et entraînant de fait une chute de la valeur des appartements, voire une impossibilité de revente...).

Les habitants du Gollet veulent préserver leur cadre de vie, cet espace si authentique et continuer à y vivre sereinement. C'est pour cette raison que les propriétaires ont acheté dans ce quartier, malgré l'éloignement du centre station, avec ses avantages (la tranquillité) et ses inconvénients (moins de services à proximité). Ces conditions ne semblent plus être respectées, ce qui fausse le « contrat » implicite qui a été passé avec la commune lors de l'achat.

Toutes ces raisons font que le syndic le Rochefleur, dans le cadre de l'enquête publique, **émet un avis défavorable** aux modifications autorisant de façon cachée la densification du Gollet. Ceci n'est que la traduction d'une colère sourde et d'un désaccord sur l'évolution de « notre station ». La mairie n'a aucun respect pour les propriétaires qui font vivre la station, nous ne sommes pas là que pour payer des impôts que nous considérons mal utilisés !!!

De part ce courrier, Le syndic le Rochefleur s'associe à la lettre de notre voisine Madame Josiane Volck.

Pour le syndic, le président : Fabien RAFFY

Le 10 Juin 2022